

# Diaporama sur le métier de kinésithérapeute.

# Présentation du métier de kiné :

- Le kiné agit sur prescription médicale, il réalise de façon manuelle ou instrumentale des actes destinés à prévenir, rétablir, suppléer l'altération des capacités fonctionnelles de ses patients.

# Qualités requises :

- Une bonne résistance physique est requise pour manipuler les patients, répéter des exercices de rééducation ou réaliser des massages.
- Il doit aussi être en mesure de choisir des appropriés et les soins adaptés aux besoins de la personne.
- Il doit être aussi capable de créer une relation de confiance avec ses patients.

# Salaire :

- Un kinésithérapeute touche en moyenne en début de carrière 1600€ et environ 3000€ en fin de carrière (dans un cadre hospitalier).
- S'il exerce en libéral, ses revenus sont évidemment fonction de l'importance de sa clientèle

# Formation :

- Après un bac S, pour devenir kiné, un diplôme d'Etat est obligatoire.
- Ensuite, il faut passer par un IFMK (institut de formation masso-kinésithérapeute) il en existe 42 en France.